

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 FEVRIER 2019 à 20 h 30

Séance du 01 février 2019 à 20 h 30

Le 01 février 2019, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM Baudot Jean-Paul, Géraudie Thomas, Campana Florent, Couly Gérard, Da Cunha José-Manuel, Duro Pascal, Renauld Hervé, Véron Jean-Claude, Le Tual Didier

Absents excusés : MM. Maillard Fabrice, Barbier Denis

Etaient représentés : M. Maillard Fabrice (par M. Da Cunha José-Manuel)
M. Barbier Denis (par M. Couly)

Secrétaire de séance M. Le Tual Didier

Ordre du Jour

- Rectification d'une erreur matérielle sur le PLU
- Décision modificative
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Arrêté de circulation

- Arrêté n° 05/2019 du 21 janvier 2019 concernant des travaux d'enlèvement d'arbres sis Route d'Adainville
- Arrêté n° 06/2019 du 30 janvier 2019 concernant le déploiement de câble de fibre optique dans les fourreaux existants de France Télécom sur la route de Nogent et Curé

2) Arrêté d'alignement

- CA 19 M 0001 signé le 16 janvier 2019

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

2019/06 – Rectification d'une erreur matérielle sur le PLU

Le Conseil municipal accepte la rectification de l'erreur matérielle figurant dans les documents et plans du PLU, concernant la parcelle ZD 95 qui doit être classée sous la nomenclature A aux lieux et place du UA mentionnée par erreur.

Rapport des commissions

Rapports divers

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 h 00.

Le Maire,
Jean-Paul BAUDOT

